

« Viens chez moi, j'habite chez une copine de 70 ans »

Toit en Tandem met en relation des adultes avec des seniors proposant une chambre chez eux contre un petit loyer ou une simple présence à leur domicile. Un échange souvent riche

Partager son chez-soi avec un senior, en voilà une drôle d'idée quand on est un jeune actif. Et pourtant. En plus de l'échange intergénérationnel, cette cohabitation permet de payer un faible loyer ou même un loyer nul si l'on s'engage à passer du temps avec le senior. Mais alors, comment fonctionne la cohabitation intergénérationnelle ? Réponse avec Véronique Pater, présidente de *Toit en Tandem*, coopérative qui sera présente, sur rendez-vous, les 10 et 17 septembre au bureau information jeunesse d'Antibes.

Qu'est-ce que Toit en Tandem ?

C'est une coopérative à but non lucrative créée en 2017. Elle permet à des jeunes de rencontrer des seniors qui proposent une chambre dans leur logement ou un logement indépendant. C'est intéressant financièrement et ça crée de jolies histoires. Ça permet aussi au jeune de développer ses valeurs humaines et ça peut lui créer un réseau avec les enfants et petits-enfants des seniors.

Et concrètement comment ça fonctionne ?

Toit en tandem démarche par le biais des CCAS et des associations, des seniors qui voudraient proposer une



« La cohabitation intergénérationnelle crée des jolies histoires. »

chambre ou un appartement. On se rend à leur domicile pour vérifier que l'espace en question puisse accueillir une personne, qu'il y ait la wifi etc. Puis ce sont les jeunes intéressés qui nous contactent pour rencontrer les seniors. Ensuite, pour le loyer tout se fait entre les deux colocataires. Nous, on demande juste une cotisation d'environ trente euros par mois.

Qui sont les jeunes qui peuvent postuler ?

Il faut avoir entre 18 et 30 ans et pouvoir subvenir à ses besoins

pour le côté financier. Les critères sont la motivation et la patience, un entretien est effectué avec Toit en tandem.

Deux formules sont alors proposées...

La formule conviviale permet au jeune d'habiter le logement contre un loyer de maximum trois cents euros dans les Alpes-Maritimes. La formule solidaire est-elle, très souvent gratuite. Mais dans ce cas-là, le jeune doit être présent au moment du dîner et la nuit. Mais il peut s'accorder quelques soirées et



(DR)

nuits ailleurs qu'au domicile. Dans tous les cas, les jeunes doivent pouvoir acheter leur nourriture par eux-mêmes.

Et avec la Covid ?

On demande aux jeunes comme aux seniors de se laver les mains en rentrant au domicile, de respecter les distanciations pendant les repas par exemple et de porter le masque quand la distanciation n'est pas possible.

FLORINE AMENTA
famenta@nicematin.fr

■ Plus d'infos au 07.69.61.82.49. ou sur toitentandem.fr

Le chiffre

39

C'est le nombre de binômes qu'il y avait en 2019.
« Tous ont été renouvelés, souligne Véronique Panter, sauf un senior qui est rentré dans un Ehpad. »